

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 janvier 2023 à 14 h 00, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine
M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Absente : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente

CE-2023-14-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-15-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 13.1 et 15.3 intitulés comme suit :

- 13.1 Octroi du contrat SA22-9110 à ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE pour l'acquisition de balais de rue de type aspirateur montés sur châssis de camion à cabine avancée, pour une dépense de 707 095,10 \$, incluant l'échange de deux (2) véhicules
- 15.3 Demande de PIIA pour la coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt local sur le chemin des Quarante-Arpens, sur les lots 1 949 958, 1 950 580, 1 950 583, 2 888 562, 2 888 563 et 1 950 609

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-16-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 janvier 2023 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-17-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 24 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-18-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Amendement numéro un* entre la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Terrebonne relativement à la *Convention de financement dans le cadre du programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit (8) logements*, afin de prolonger la date limite pour le dépôt du rapport final au 7 juillet 2023.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit amendement, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à la CMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-19-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant le versement du solde de l'indemnité finale liée à l'acquisition par expropriation des lots 6 058 273, 6 058 274 et 6 416 675 du cadastre du Québec dans le cadre de l'implantation de l'avenue Gabrielle-Roy, incluant un carrefour giratoire, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 743 750 \$, sous le numéro 884.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-20-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination de madame Émilie Desaulniers à titre de trésorière par intérim à la Direction de l'administration et des finances, et ce, jusqu'à ce que le poste vacant soit pourvu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-21-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le financement des projets 2023 énumérés au tableau ci-dessous, pour un montant total de 835 000 \$, figurant au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023, 2024 et 2025, par le fonds parcs et terrains de jeux.

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet	Montant
10340	Parc Saint-Sacrement - Verdissement du stationnement	35 000 \$
10109	Restauration du Corridor de biodiversité - Lutte au EEE	300 000 \$
10036	Plantation d'arbres - Densification de la canopée urbaine	500 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-22-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le financement des projets 2023 énumérés aux tableaux ci-dessous, pour un montant total de 2 538 500 \$, figurant au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023, 2024 et 2025, par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet - Direction de la police	Montant
10019	Remplacement des vestes pare-balles	34 000 \$
10345	Armes intermédiaires d'impact à projectiles	75 000 \$
10346	Panneaux à messages variables (PMV)	54 000 \$
Sous-total :		163 000 \$

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet - Direction de l'incendie	Montant
10005	Remplacement des équipements de désincarcération	100 000 \$
10236	Remplacement des bateaux de sauvetage	200 000 \$
10237	Programme de remplacement des habits de combat incendie	75 000 \$
Sous-total :		375 000 \$

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet - Direction des technologies de l'information	Montant
10014	Gestion policière (fin de projet)	287 500 \$
10282	Automate d'appel	150 000 \$
Sous-total :		437 500 \$

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet - Direction des travaux publics	Montant
10312	Nouvelles bornes électriques – Bâtiments municipaux	38 000 \$
10354	Réaménagement du boulevard Claude-Léveillée	400 000 \$
Sous-total :		438 000 \$

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet - Direction du génie	Montant
10231	Signalisation TransTerrebonne	400 000 \$
10274	Aménagement divers – Vieux-Terrebonne	50 000 \$
Sous-total :		450 000 \$

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet - Direction du greffe et des affaires juridiques	Montant
10344	Réaménagement des locaux de la cour municipale	235 000 \$
Sous-total :		235 000 \$

Numéro de la fiche PTI	Titre du projet - Direction générale	Montant
10294	Bornes de recharge publiques et municipales	440 000 \$
Sous-total :		440 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-23-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Sandra Lisi à titre de cheffe de section, prévention, à la Direction de l'incendie, suite à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-24-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* entre la Ville de Terrebonne et la MRC de Montcalm, pour une durée de trois (3) ans débutant à la date de la signature de l'entente par les parties.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente intermunicipale, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-25-REC

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de remplacer la résolution 620-10-2022 du 13 octobre 2022 comme suit, et ce, conformément à la demande du ministère de la Sécurité publique :

*« **ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet Aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;*

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

***QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet Aménagements résilients du PRAFI.*

***QUE** le coordonnateur municipal de la Sécurité civile, monsieur Sylvain Dufresne, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.*

***QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les modalités du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet Aménagements résilients qui lui sont applicables.*

***QUE** la Ville de Terrebonne s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts*

d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

QUE *la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique. »*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-26-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9116 à **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de travaux d'aqueduc sur le chemin du Coteau, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 150 686,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-27-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour des achats de véhicules légers, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

QUE le mandat soit confié au CAG pour la préparation, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents de l'appel d'offres public pour adjuger les contrats d'achats regroupés des véhicules légers nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

QU'un contrat d'une durée d'un (1) an pourra être octroyé selon les termes prévus aux documents de l'appel d'offres et les lois applicables.

QUE la Direction des travaux publics s'engage à compléter pour le CAG, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître le montant annuel en dollars des divers véhicules dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les termes et conditions du mandat (Fiche – Autorisation du mandat d'achat numéro 2022-8106-50) comme si elle avait contracté directement avec le(s) différent(s) fournisseur(s) à qui les contrats seront adjugés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-28-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant des travaux de maintien des actifs d'assainissement des*

eaux usées des postes de pompage du secteur Lachenaie et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 700 000 \$, sous le numéro 877.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-29-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux à boues activées La Pinière (StaRRE), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-30-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif amende la résolution CE-2022-1251-DEC en date du 14 décembre 2022 dans le cadre de la demande de subvention du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (le « Ministère »), afin de confirmer le montant de la dépense admissible prévue au Programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025.

QUE le paragraphe ci-dessous soit ajouté entre le 2^e et le 3^e paragraphe de la résolution CE-2022-1251-DEC :

*« **QUE** la Ville de Terrebonne confirme au Ministère que la dépense estimée pour les radars pédagogiques figurant au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023, 2024 et 2025 (fiche PTI 10347) est de 98 303,63 \$. »*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-31-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise un montant provisionnel de 866 161,64 \$, taxes incluses, pour fins de dépense imprévue dans le cadre du contrat SA22-3032 octroyé à **PAVAGE MULTIPRO INC.** pour les travaux de réaménagement des rues Vaillant et de La Tesserie, majorant ainsi le montant du contrat initial de 9 235 215,92 \$, taxes incluses, plus les montants additionnels déjà autorisés par délégation de pouvoir et/ou par résolutions, à un total de 10 158 737,51 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-32-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-3056 à **CHAREX INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction des approches en remblai léger du pont de l'avenue Gabrielle-Roy, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 631 452,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'un montant provisionnel de 394 717,86 \$, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-33-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'*Entente de collaboration pour la mise en lumière du barrage Des Moulins* entre le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (le « Ministère ») et la Ville de Terrebonne dans le cadre du projet du legs pour le 350^e anniversaire de la Ville.

QUE le directeur de la Direction du génie ou la cheffe de division, aménagement paysager et planification immobilière, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au Ministère accompagnée de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-34-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du Comité consultatif de toponymie (CCT) du 29 novembre 2022, conformément à l'article 18 du règlement numéro 665 constituant le CCT de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-35-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation du Comité consultatif de toponymie (CCT) du 29 novembre 2022, approuve le toponyme « Guy-Dubois » pour désigner le futur édifice municipal en construction situé au 1004, avenue Gabrielle-Roy, lot 6 058 265 du cadastre du Québec, lequel sera

occupé par le quartier général (QG) du Service de police de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Bois-des-Filion, le tout tel qu'identifié aux plans joints au dossier décisionnel.

QUE cette nouvelle désignation soit officialisée et que la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée afin de formaliser une demande à cette fin auprès de la Commission de toponymie du Québec.

QUE la présente résolution soit transmise à la Direction du génie pour la réalisation du concept d'affichage à intégrer à l'édifice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2023-36-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Greffier